WCC-2013-Res-123-FR Plaidoyer en faveur de partenariats privé-public-communautés (PPPC) pour le développement durable

RAPPELANT les Résolutions 19.1 *La stratégie de l'UICN – Union mondiale pour la nature* et 19.23 *L'importance d'approches basées sur les communautés,* adoptées par l'Assemblée générale de l'UICN à sa 19^e Session (Buenos Aires, 1994);

NOTANT que la constitution de partenariats est l'un des grands atouts de l'UICN;

RECONNAISSANT qu'une gestion efficace des ressources implique des mesures qui prennent en compte les droits et les aspirations de cultures différentes ainsi que des conditions environnementales multiples et qui leur sont propres ;

SACHANT que de nombreuses personnes et institutions sont directement intéressées par la manière dont les ressources naturelles sont gérées et qu'elles doivent être impliquées dans les décisions relatives à cette gestion, et que les préoccupations de ceux qui dépendent, pour la satisfaction de leurs besoins de base, de ressources naturelles utilisées de manière traditionnelle devraient avoir un poids particulier lorsque sont prises des décisions qui les concernent;

RAPPELANT la Résolution 3.061 *Interaction de l'UICN avec le secteur privé* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3^e Session (Bangkok, 2004) ; et

NOTANT que le secteur privé peut jouer un rôle essentiel en faveur du développement durable, en encourageant la conservation de la diversité biologique et en contribuant aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

CHARGE la Directrice générale, en consultation avec les Commissions et les Membres de l'UICN :

- a. d'envisager, lors de la mise en œuvre du *Programme de l'UICN 2013-2016*, de nouvelles approches pour parvenir au développement durable avec la participation des communautés locales;
- d'envisager des partenariats privé-public-communautés (PPPC) pour tous développements en cours ou à venir afin d'atteindre les OMD et de parvenir au développement durable ; et
- de considérer que le renforcement des compétences est un élément essentiel d'une approche PPPC innovante étant donné que le partenariat avec les communautés est crucial.